



COMPTE-RENDU

Paris, le 22 juin 2023

Compte-rendu du CCFP du 22 juin 2023

Le Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) s'est réuni pour examiner 4 textes :

- Projet de décret créant un dispositif de don de jours de repos au bénéfice des sapeurs-pompiers volontaires (point 1)
- Projet de décret portant diverses dispositions relatives au congé de présence parentale et au congé de proche aidant dans la fonction publique (point 2)
- Projet de décret modifiant le décret n° 2020-530 du 5 mai 2020 fixant pour une durée limitée les modalités de titularisation dans un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à l'issue d'un contrat d'apprentissage (point 3)
- Projet de décret portant sur la communication aux agents publics des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de leurs fonctions (point 4)

La délégation FO était composée de Christian Grolier, Christine Besseyre, Patrice Carré, Nathalie Demont, Gilles Gadier et Valérie Pujol.

Le ministre Guérini intervient en préalable pour annoncer quelques éléments notamment sur le sujet des mesures salariales, et indiquer quelques dates à savoir :

Sur les mesures salariales présentées le 12 juin 2023

- Passage en conseil des Ministres le 28 juin
- Réunion de travail sur les points techniques de ces mesures le 27 juin avec la DGAFP (des rendez-vous propres aux employeurs FPH et FPF sont également prévus)

Sur la prévoyance

- La DGAFP, en charge du dossier, a prévu une réunion le 28 juin (à confirmer) qui devrait proposer un texte martyr

Sur APR

- Le dialogue, qui doit donner lieu à concertation voire négociation, doit continuer de façon à aboutir à un accord de méthode dès la rentrée.

Le ministre évoque trois sujets sur lesquels le parlement s'est prononcé récemment : la suppression des jours de carence suite à une fausse couche, l'index sur l'égalité professionnelle et le texte sur le statut des secrétaires de mairie. Ces trois points feraient partie des discussions à venir.

Enfin, il transmet deux éléments concernant l'ANACT : la consultation des agents sur la transition écologique et les conditions de travail ainsi que la diffusion de trois guides à venir.

Après la lecture par la CGT d'une déclaration liminaire intersyndicale (en pièce jointe), FO intervient sur le sujet de la prévoyance et demande que, pour le 28 juin, une réponse claire soit apportée concernant le couplage (ou pas) avec la couverture santé dans la perspective de futures négociations ministérielles.

Point 1 : Vote global sur le texte

Pour : Les 3 collèges Employeurs

Contre : CGT, FO, FSU, UNSA, Solidaires, CFE-CGC, FA-FP

Abstention : CFDT

Point 2 : Vote global sur le texte

Pour : Unanimité

Point 3 : sur ce texte, FO a proposé 3 amendements.

Un pour chaque versant de la Fonction publique, pour retirer la modification du deuxième alinéa de l'article 7. L'administration pourra désormais procéder à l'entretien entre le candidat et la commission en charge de l'appréciation de l'aptitude à être titularisé jusqu'au terme du contrat alors qu'un délai d'un mois avant le terme est aujourd'hui prévu. Après discussion avec l'administration, un compromis a été trouvé et le texte ainsi modifié par « un délai de 15 jours avant le terme » et l'amendement est accepté dans ces conditions sans vote.

Vote global sur le texte

Pour : FO, CFDT, UNSA, CFE-CGT, FA-FP + les 3 collèges Employeurs

Abstention : CGT, FSU, Solidaires.

Point 4 : Explication de vote de FO

Au regard du manque de précision sur les délais et le manque d'information sur le droit à la retraite, FO s'abstiendra sur le texte. Au passage, nous avons rappelé notre intervention auprès du ministre sur la situation des Ouvriers de l'Etat, non recensés par l'ENSAP.

Vote global sur le texte :

Pour : CGT, CFDT, UNSA, FSU, CFE-CGC, FA-FP et les 3 collèges Employeurs.

Abstention : FO, Solidaires

A l'issue du dernier vote, un point d'information est proposé sur les jeux olympiques et para-olympiques (cf. pièce jointe).

Les mesures sur l'organisation du temps de travail sont prévues ainsi que du dialogue social avec les employeurs notamment dans le cadre déconcentré : question des reports de jours de congés et de RTT, aménagement des horaires et des amplitudes (mesures dérogatoires).

Un autre type de mesures concernant les agents qui ont des lieux de travail proches de sites concernés, certains pourront être fermés avec réflexion sur le télétravail et là aussi sur les aménagements horaires ; sur la rémunération, des discussions et réflexions concernant d'éventuelles primes. Les choses se feront à droit constant dit le ministre.

Le dialogue social préalable et constant dans les mois qui viennent doit être systématique et faire l'objet d'un suivi. Le ministre prévoit de faire un autre point d'étape lorsqu'un prochain CCFP.

Christian GROLIER intervient en rappelant le contexte (grèves, retraite, inflation...) et alerte le gouvernement sur les annonces à venir afin qu'il s'assure que le personnel disponible le sera réellement et notamment pour les forces de sécurité. Quid du PLF 2024 qui ne devra pas supprimer des postes.

La garantie de la reprise des jours de repos cumulés, le volontariat des agents, la situation de ceux qui ne peuvent télétravailler. Problématique de la restauration et de l'hébergement des agents en déplacement dans les villes proches des sites olympiques. Pilotage de la DGAFP ou renvoi auprès de chaque ministère concerné ? Beaucoup d'interrogations qui feront l'objet d'une attention particulière de notre organisation syndicale.